

SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MIL VINGT TROIS

Le douze avril deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames GUIDO Marie, SAUZEDE Véronique, ROUSSET Laurence, LAFAILLE Eliane, Messieurs FERNANDEZ David, MERVOYER Etienne, FROMEAUX Jean-Paul, SIRE Roland, APARICIO Alexandre, MATEO Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Monsieur FLANDIN Marc à Monsieur SIMON Gilbert,
Madame MAUPPIN Gaétane à Monsieur DERNANDEZ David
Madame LACOUME Claire à SAUZEDE Véronique.

Absent excusé : Monsieur DUHOMME Daniel

Ordre du jour :

1. Délibération- Vote des trois taxes.
2. Vote des participations et des subventions communales.
3. Présentation et vote du budget prévisionnel M57 année 2023.
4. Présentation et vote du budget prévisionnel M49 année 2023.
5. Délibération – devis Robert – Eclairage public les bains – 2^{ème} tranche et demande de subvention au SYADEN.
6. Délibération – Demande de subvention FONDS VERT.
7. Avancement travaux en régie (maison 9, rue de la gare-Placette Prugent). Devis entreprise MARIN pour piquetage et crépi façade église.
8. Délibération- Alignement de la rue des grenouilles (AXIOME)

Questions diverses :

- Voir prix repas cantine/école
- Broyage des végétaux (CCPA).
- Composteurs collectifs
- Maison de retraite de Quillan

-Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du 13 mars 2023. Il est validé à **l'unanimité**.

-Monsieur le maire propose de modifier l'ordre du jour, en y ajoutant un point supplémentaire :
Délibération décision modificative
La modification de l'ordre du jour est validée à **l'unanimité**.

Mademoiselle SAUZEDE occupe les fonctions de secrétaire de séance.

I- Délibération – Vote des trois taxes

Après analyse des différents budgets primitifs 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, de ne pas modifier le taux des trois taxes : foncier (bâti), foncier (non bâti) et taxe habitation, (cette dernière concerne les résidences secondaires), ce qui correspond pour l'année 2023 à :

TAXES	TAUX IMPOSITIONS 2022	TAUX IMPOSITIONS 2023
Taxe foncier (bâti)	48.41	48.41
Taxe foncier (non bâti)	83.07	83.07
Taxe d'habitation (TH)	0.00	16.76

Le Conseil municipal Oui l'exposé du maire, Après en avoir délibéré, Accepte à l'unanimité

II-Vote des participations et subventions communales

Monsieur le Maire indique que s'agissant de participations, il a été nécessaire de provisionner 7 000€ pour faire face à une demande éventuelle de participation financière pour soutenir le budget prévisionnel du SIVU de la maison de retraite de Quillan

ARTICLE : 65568	PARTICIPATIONS	PROPOSITION 2022	VOTE 2023
		Total 1 902,00 €	Total 8 902,00 €
	SYNDICAT Mixte du Parc Naturel Régional	1 296,00	1 296,00
	SYADEN	306,00	306,00
	EPADH de Quillan	7 000,00	7 000,00
	ATD 11	300,00	300,00

Monsieur le Maire demande au conseil de valider l'octroi des subventions aux associations suite aux propositions de la commission finances. Il indique qu'il sera toujours possible de satisfaire à une demande qui parviendrait ultérieurement, (soumise à la décision du conseil), une provision d'un montant de 5 000€ a été positionnée au compte 65748 du BP 2023. le conseil valide à l'unanimité la proposition du maire.

ARTICLE : 65748	SUBVENTIONS COMMUNALES	PROPOSTION 2022	VOTE 2023
		Total 3 332,00 €	Total 3 932,00 €
	ACCA	200,00	200,00
	ASSOCIATION DES MAIRES	152,00	152,00
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	200,00	200,00
	ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	105,00	105,00
	LES AMIS DE ST SEBASTIEN	200,00	200,00
	CLUB DES AINES	200,00	200,00
	COMITES DES FETES	200,00	200,00
	COOPERATIVE SCOLAIRE	550,00	1000,00
	GARBUSTE CAMPENOISE (PECHE)	200,00	200,00
	LES ECURIES DU VERROU- ICC	200,00	200,00
	LIGNE QUILLAN SNCF	25,00	25,00
	ECOLE DE MUSIQUE DE QUILLAN	0,00	50,00
	PETANQUE CAMPENOISE	200,00	200,00

LES JARDINS DE CAMPAGNE	200,00	200,00
SAPEURS-POMPIERS	100,00	100,00
SOUVENIR Français	200,00	200,00
LA COMPAGNIE DE L'ARCHICOTE	400,00	400,00
CINE CLUB QUILLAN	0,00	100,00

III- Présentation et vote du budget prévisionnel M57 année 2023

Monsieur le maire présente au conseil l'ensemble du budget prévisionnel, (M57-budget communal), tel qu'il a été défini par la commission finances réunie le 7 avril 2023.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 FONCTIONNEMENT DEPENSES - M57

ARTICLE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
60612	Energie- Electricité	0,00	0,00	18 940,00
60613	Chauffage	0,00	0,00	22 998,00
6061	Fournitures non stockables	40 000,00	25 560,82	0,00
60618	Autres fournitures non stockables			500,00
60622	Carburants	0,00	0,00	15 000,00
6062	Fournitures non stockées	6 000,00	2 838,82	0,00
60623	Alimentation			500,00
60631	Fournitures entretien	0,00	0,00	8 000,00
60632	fournitures petits équipements	0,00	0,00	18 520,00
60633	Fournitures voiries	0,00	0,00	11 000,00
60636	Vêtement de travail	0,00	0,00	3 000,00
6063	Fournitures d'entretien, équipements	69 675,00	26 126,06	0,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	2 099,98	3 000,00
6065	Livres-Disques-Cassettes	1 000,00	0,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	1 900,00	1 644,49	1 900,00
611	Maintenances site	35 000,00	19 280,84	25 500,00
613	Location photocopieur	4 000,00	1 110,20	1 200,00
614	Charge locataires et de copropriétés	300,00	81,40	300,00
61521	Entretien de terrains	1 900,00	0,00	1 000,00
615221	Entretien bâtiments	3 000,00	1 529,48	2 000,00
615231	Voirie	17 000,00	6 286,00	8 000,00
615232	Réseaux	2 000,00	852,58	3 000,00
61551	Entretien des véhicules	3 356,00	2 758,34	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	1 387,23	3 000,00
6156	Maintenance église	500,00	0,00	0,00
6161	Assurances multirisques	7 000,00	6 902,82	7 382,00
6168	Autres assurances	2 000,00	2 578,39	2 500,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	3 888,00	1 000,00
618	Divers services extérieurs	3 000,00	2 656,61	4 000,00
622	Rémunération intermédiaire honoraires divers	7 624,00	4 777,24	5 000,00
623	Publicité publication relation Fêtes et cérémonies	12 000,00	4 472,20	12 922,00
624	Transport de bien et collectif	3 841,00	1 130,00	3 000,00

625	Déplacements et missions	2 000,00	294,67	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	983,34	2 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	7 000,00	3 532,65	7 000,00
6284	Instruction droit des sols (CDC)- Urbanismes	3 200,00	3 275,00	3 400,00
6288	Autres services extérieurs	200,00	175,60	200,00
635	Impôts, Taxes	11 000,00	9 433,00	11 000,00
011	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	253 596,00	135 655,76	211 262,00
633	Impôts taxes versement assimilés	4 000,00	3 958,88	5 000,00
6411	Personnels titulaires + charges cotisations	155 000,00	148 183,21	170 000,00
6413	Personnels non titulaires	45 000,00	50 386,19	55 000,00
6415	Indemnités inflation	700,00	700,00	0,00
6450	Charges de sécurité sociales	85 300,00	79 238,65	88 689,00
6470	Autres charges sociales	5 000,00	4 356,27	6 000,00
012	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	295 000,00	286 823,20	324 689,00
65311	Indemnités de fonction	42 000,00	37 260,82	42 000,00
65313	Cotisations de retraite (ELUS)	1 600,00	1 496,83	1 600,00
65315	Formation	1 000,00	356,00	1 000,00
6541	créances admises en valeur	2 150,00	2 150,00	2 000,00
65568	Autres contributions	1 902,00	1 585,84	8 902,00
65748	Subvention associations	3 507,00	3 507,00	5 000,00
6588	Autres charges divers	20,00	0,39	20,00
65	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	52 179,00	46 356,88	60 522,00
66111	Intérêt emprunt	9 260,00	9 251,37	15 220,00
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	9 260,00	9 251,37	15 220,00
7391172	Dégrèvement taxe habitation logement vacant	3 976,00	3 376,00	0,00
14	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	1 000,00
7391112	Dégrèvement taxe habitation logement vacant	600,00	600,00	1 000,00
675	VALEUR COMPTABLE	614 011,00	0,00	0,00
6751	VALEUR COMPTABLE	41 500,00	41 500,00	0,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	655 511,00	522 963,21	612 693,00

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022
FONCTIONNEMENT RECETTES - M 57**

	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2022	CA 2022	BP 2023
6419	Remboursement maladie agent	10 000,00	3 842,57	15 000,00
13	TOTAL	10 000,00	3 842,57	15 000,00
70311	Concession vente 5 cases columbarium	1 800,00	600,00	1 200,00
7018	Autres ventes de produit photovoltaïque	0,00	1 962,61	2 000,00
7032	Droits de permis (GRDF-ENEDIS)	1 300,00	400,00	420,00
70388	Orange - GRDF	5 900,00	6 669,56	7 500,00
704	Travaux chemin de Bellevue – Rivière et ARYS	5 000,00	0,00	0,00
7062	Bibliothèque	10,00	0,00	0,00

7067	Cantine	7 000,00	12 201,20	10 000,00
70688	Prestation service contrat de la poste	15 200,00	14 508,00	15 408,00
70841	Mise à disposition personnel M49	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	TOTAL	46 210,00	46 341,37	46 528,00
73111	Impôts locaux	275 151,00	269 248,00	289 001,00
73123	Taxe communale (ex taxe addi droit mut 7381)	14 000,00	20 813,96	21 000,00
73211	Attribution de Compensation	40 987,00	40 987,00	40 987,00
73221	FNGIR	38 068,00	38 068,00	38 068,00
732221	Fonds de péréquation	0,00	12 796,00	12 796,00
73223	Fonds de péréquation FPIC national	12 000,00	0,00	0,00
73	TOTAL	380 206,00	381 912,96	401 852,00
74111	Dotation forfaitaire	8 500,00	7 836,00	7 971,00
741121	Dotation de solidarité rurale Péréquation, Cible	9 900,00	10 284,00	31 108,00
741127	Dotation national	10 700,00	11 761,00	12 902,00
742	Dotation aux élus locaux	3 027,00	3 031,00	3 284,00
744	FCTVA	0,00	661,29	1 317,57
74718	Autres participations remboursement	0,00	6 651,00	8 801,00
74748	Participations écoles	1 800,00	3 150,00	3 000,00
7478	Autres organismes IZARD-GENDRE-Géomètre)	0,00	2 300,00	0,00
74833	Etat compensation TH-TF-TFB-TFNB	14 618,00	14 618,00	15 619,00
7488	Autres attribution et participation (frais élection)	0,00	367,92	0,00
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	48 545,00	60 660,21	84 002,57
752	Revenus immeubles logements foyer	72 000,00	58 505,29	65 000,00
756	Libéralités reçues (FNBPC-associa St Sébastien)	0,00	28 200,00	0,00
757	Redevance	50,00	0,00	0,00
75813	Redevances versées fermier	0,00	50,00	50,00
7588	Autres produits divers gestion courante	2 000,00	7,04	0,00
75	TOTAL	74 050,00	86 762,33	65 050,00
761	Produits financiers	0,00	8,70	0,00
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	8,70	8,70	0,00
773	Mandats annulés (remboursement URSSAF)	0,00	10 441,00	260,43
7751	Produit des cessions	41 500,00	41 500,00	0,00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	41 500,00	51 941,00	260,43
72	Travaux équipement en régie	55 000,00	55 000,00	0,00
722	Travaux en Régie	0,00	0,00	0,00
042	OPERATION D'ORDRE travaux régie	55 000,00	55 000,00	0,00
	TOTAL RECETTE	655 511,00	686 469,14	612 693,00
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	0,00	0,00	0,00
	RECETTE CUMULEE DE FONCTIONNEMENT	655 511,00	686 469,14	612 693,00

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023- M57-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
1641	Capital emprunt	36 720,00	36 715,87	37 700,00
165	Dépôt caution logements	1 500,00	1 235,00	1 500,00
16	TOTAL 16	38 220,00	37 950,87	39 200,00
2111	Achat terrain AVEILHA MONTE Opération 81 IZARD	1 000,00	0,00	0,00
2132	Achat maison BROCA	11 500,00	2 500,00	9 000,00
2183	achat ordinateur	0,00	0,00	500,00
21758	Opération 72 Vidéo protection	34 934,00	34 933,20	0,00
2157	Achat Matériels divers opération 73	30 000,00	4 184,81	15 000,00
2151	Opération 106 Aménagement Place des Bains 1 ^{ère} tranche	490 000,00	106 920,21	385 000,00
2131	Travaux de bâtiments Opération 112	56 937,00	56 747,85	60 000,00
	Remplacement huisseries BROCA, EGLISE			
2151	Opération 79 Agrandissement parking des pêcheurs et travaux divers et 2 ^{ème} tranche des Bains	61 854,00	0,00	556 035,00
21538	Opération 71 Eclairage public	52 167,00	10 185,50	98 000,00
	Rénovation EP les Bains 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches			0,00
21	TOTAL 21	738 392,00	215 471,57	1 123 535,00
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	25 000,00	25 000,00	0,00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	30 000,00	30 000,00	0,00
40	TOTAL OPERATION D'ORDRE	55 000,00	55 000,00	0,00
	SOUS TOTAL DEPENSES	831 612,00	308 422,44	1 162 235,00
	001 DEFICIT REPORTE	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	831 612,00	308 422,44	1 162 735,00

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
M57 – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
001	SOLDE D'EXECUSION REPORTE (Excédent de clôture)	160 088,88	0,00	227 350,90
024 024	Produits de cessions	-41 500,00		0,00
10222	FCTVA	60 801,37	60 412,71	34 013,07
10226	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	8 659,70	3 728,70	5 900,87
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	209 457,05	209 457,05	163 505,93
10	TOTAL	278 918,12	273 598,46	203 419,87
1321	Subvention DETR (Etat) Place des bains- Parking des pêcheurs	169 568,00	57 626,00	274 012,00
1322	Subvention REGION Place des Bains, parking des pêcheurs	103 493,00	0,00	174 750,00

1323	Subvention DEPARTEMENT Place des bains Parking des pêcheurs	116 544,00	0,00	175 702,00
1323	Subvention SYADEN (Rénovation EP 1ère tranche			38 000,23
13	TOTAL SUBVENTIONS	389 605,00	57 626,00	662 464,23
165	Dépôt et cautionnement reçus	3 000,00	2 960,00	0,00
1641	Emprunt	0,00	0,00	54 500,00
16	TOTAL	3 000,00	334 184,46	54 500,00
040	opération d'ordre	0,00	0,00	0,00
2111/21	Vente terrains SFR	41 500,00	41 500,00	15 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		831 612,00	375 684,46	1 162 735,00

IV- Présentation et vote du budget prévisionnel- M49- année 2023

Monsieur le maire présente au conseil le budget M49-(eau et assainissement), tel qu'il a été défini par la commission finances réunie le 7 avril 2023.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023- M49 DEPENSES D'EXPLOITATION

	DEPENSES D'EXPLOITATION	BP2022	CA 2022	BP 2023
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	5 822,00	3 641,89	4 000,00
6062	Fourniture non stockées (chlore)	600,00	636,82	1 000,00
6063	Fourniture entretien et petit équipements	4 000,00	2 438,51	4 000,00
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	38 000,00	34 730,78	38 000,00
6137	Redevance occupation du domaine public	500,00	289,93	500,00
614	Charges locatives copropriété	400,00	201,74	400,00
61523	Réseau	4 000,00	8 184,00	6 000,00
61558	Entretien et réparations	3 000,00	9 878,96	5 000,00
6156	Maintenance	2 000,00	0,00	0,00
617	Frais d'analyse	2 000,00	967,91	1 000,00
6262	Frais téléphonique	1 000,00	57,24	1 000,00
627	Service bancaire assimilé	100,00	18,48	50,00
6371	Redevance prélèvement eau	3 500,00	1 497,00	2 000,00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	64 922,00	62 543,26	62 950,00
6215	Personnels extérieurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
012	CHARGES PERSONNEL	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances pertes irrécouvrables	0,00	1 663,37	1 000,00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	0,00	1 663,37	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 587,00	2 586,47	4 766,14
66	Charges financières	2 587,00	2 586,47	4 766,14
673	Titre annulé sur exercice antérieur	1 000,00	0,00	1 000,00
67	TITRE ANNULE	1 000,00	0,00	1 000,00
701249	Redevance contre- valeur pollution	7 786,00	7 786,00	7 884,00
706129	Redevance pollution modernisation	3 600,00	3 515,00	3 431,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 386,00	11 301,00	11 315,00

022	DEPENSES IMPREVUES	7 069,12	0,00	1 536,99
	SOUS TOTAL	96 964,12	88 094,10	92 568,13
6811/042	Dotations amortissements	30 246,88	30 246,87	30 246,87
042	Opération d'ordre entre section	30 246,88	30 246,87	30 246,87
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	127 211,00	118 340,97	122 815,00
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023- M49 - RECETTES D'EXPLOITATION				
	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2022	CA 2022	BP 2023
70111	Redevance eau	40 000,00	40 422,49	40 000,21
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	7 500,00	7 883,68	7 800,00
704	Travaux	0,00	1 500,00	2 711,00
70611	Redevance assainissement collectif	28 600,00	27 875,54	31 000,00
706121	Modernisation des réseaux	3 400,00	3 433,76	3 500,00
70613	PAC	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7064	Locations de compteurs	15 965,44	16 150,50	16 150,00
70	VENTES PRODUITS	96 465,44	98 644,07	102 161,21
7581	FCTVA	0,00	362,21	1 342,50
778	Autres Produits	0,00	15,89	0,00
722/042	Travaux équipement en régie équipement	5 000,00	5 000,00	0,00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262,63	6 262,63	6 262,63
042	Opération d'ordre entre section	11 262,63	11 262,63	6 262,63
	RECETTES TOTALES	107 728,07	109 906,70	109 766,34
002	EXCEDENT REPORTE	21 482,93	0,00	13 048,66
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	129 211,00	109 906,70	122 815,00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 –M49- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
16	1641	Emprunts en cours Les Bains	8 879,00	8 878,11	8 608,00
	1641	Plombs			9 209,00
16		TOTAL	8 879,00	8 878,11	17 817,00
21	21531	Réseau d'adduction	137 738,87	22 814,11	53 579,37
21	21532	Réseaux assainissement	213 495,50	208 216,96	40 000,00
	2158	Installation, matériel et outillage technique	0,00	0,00	40 000,00
		TOTAL REEL DEPENSE INVESTISSEMENT	360 113,37	239 909,18	133 579,37
40		opération d'ordre			
040	139118	Amortissement subvention autre	446,60	446,60	446,60
040	13913	Amortissement subvention Département	4 919,28	4 919,28	4 919,28
040	13914	Amortissement subvention	152,45	152,45	152,45

		commune			
040	13918	Amortissement d'équipement autre	744,30	744,30	744,30
040	2157	Travaux d'équipement en régie	5 000,00	5 000,00	0,00
TOTAL OPERATION D'ORDRE			11 262,63	11 262,63	6 262,63
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			371 376,00	251 171,81	157 659,00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023- M49- RECETTES INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
001	001	EXCEDENT REPORTE (clôture)	69 292,74		24 004,90
10	10222	FCTVA	4 855,63	4 587,10	37 898,33
13	13111	Agence de l'eau	142 100,00	71 050,00	48 438,28
13	1313	département	20 300,00	0	17 070,62
16	1641	Emprunts en cours	104 580,75	100 000,00	0,00
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	341 129,12	175 637,10	103 407,23
		opérations d'ordre			
40	28031	Amortissement frais	1 471,08	1 471,08	1 471,08
40	28153	Installation à caractère divers	19 807,92	19 807,92	19 807,92
40	28156	Matériel spécifique	91,08	91,08	91,08
40	28157	Amortissement agence	8 876,80	8 876,79	8 876,79
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			30 246,88	30 246,87	30 246,87
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			371 376,00	205 883,97	157 659,00

V- Délibération- Devis ROBERT – Eclairage public les bains – 2^{ème} tranche et demande de subvention au SYADEN.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la place de l'ancien hôpital militaire au hameau des bains, il y a lieu de présenter une demande de subvention (2^{ème} tranche) au SYADEN, faisant suite aux études conduites sur le terrain avec les techniciens du SYADEN et l'entreprise ROBERT de Pomas, qui ont évalué avec précision la nature des travaux qu'il convenait de conduire.

Il indique que la 1^{ère} tranche est en cours de réalisation et devrait être terminée le 12 mai 2023.

La 2^{ème} tranche fait l'objet d'un devis d'un montant de 39 928,70 € HT (soit 47 914,44 € TTC), pour des travaux à réaliser au début du printemps 2024, concomitamment à la 2^{ème} tranche des travaux de voirie qui pourraient débiter en fin d'année 2023.

Monsieur le maire indique au conseil qu'il convient de solliciter le SYADEN, afin d'obtenir une subvention au taux maximum du montant de la dépense.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**

AUTORISE, monsieur le maire à déposer auprès du SYADEN un dossier de demande de subvention pour la 2ème tranche et à signer tous les documents relatifs à la conduite de cette opération.
SOLLICITE, une subvention du SYADEN aux taux maximum du montant de la dépense
DESIGNE, Monsieur Roland SIRE, en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,
S'ENGAGE, à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

VI- Délibération – demande de subvention FONDS VERT

Monsieur le maire indique que dans le cadre du FONDS VERT, les collectivités qui ont des projets de travaux incluant la rénovation énergétiques des bâtiments peuvent bénéficier d'une aide substantielle de l'Etat. Il rappelle que 2 logements sociaux, (277m2 habitables), possèdent des huisseries vétustes, (portes d'entrée et fenêtres), pour la plupart dénuées de double vitrage, sources de déperditions calorifiques importantes et qu'il convient de les remplacer.

S'agissant du logement sis 9, rue de la gare, il convient en outre de :

- **Réhabiliter la toiture** avec une isolation renforcée par ouate de cellulose soufflée de conductivité thermique 0.03g www/mk 335mm R=7

- **Remplacer le mode de chauffage** au gaz de ville par un chauffage électrique doté de radiateurs économiques de dernière génération. Les gains attendus des travaux sont très intéressants, eu égard aux études thermiques réalisées par la SASU Doumergue. (Cout des études 250€ pour le 9, rue de la gare et 350€ pour le logement 2 impasse du Moulin)

Monsieur le maire indique que la commune est en mesure de réaliser ce programme de réhabilitation, dès l'obtention de la subvention sollicitée. Deux mois seront nécessaires pour pourvoir au remplacement d'huisseries (délai de fabrication et pose comprise) et 3 mois pour la partie toiture et chauffage électrique.

Le coût prévisionnel global s'élève à : 25 537.36 € HT soit 30 644.83 € TTC

-Remplacement des huisseries :.....	11 166.44€ HT soit 12 283.09€ TTC
-Réfection et isolation de la toiture :.....	7 506.50€ HT soit 8 257.15€ TTC
-Remplacement chauffage gaz par électrique :....	6 382.75€ HT soit 7 070.71€ TTC
-Etudes thermiques :.....	481.67€ HT soit 578.00€ TTC

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

Etat au titre du fonds vert..... 80 %, soit :20 429.88€

Autofinancement commune.....20%, soit :5 107.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du maire, **ADOpte à L'UNANIMITE.**

VII- Avancement travaux en régie (maison 9, rue de la gare et Placette PRUGENT).

-Monsieur le maire informe le conseil de l'avancement des travaux au, 9 rue de la gare. Il propose que le mode de chauffage actuel au gaz de ville devenu obsolète soit remplacé par un chauffage électrique, eu égard aux travaux d'isolation qui sont entrepris par ailleurs. Proposition validée par le conseil. Un devis de réfection de la toiture avec effort sur l'isolation a été demandé à l'entreprise Marin et fils.

-Concernant «la courette Prugent», il est envisagé de créer une ouverture en pierres d'époque, offertes à la commune par Monsieur Marselli. Ce chantier est conduit par Michel Iglésias avec l'aide de Monsieur Lefort.

-S'agissant de la poursuite des travaux **de ravalement de la façade de l'église (2^{ème} tranche)**, il est présenté **le devis établi par l'entreprise Marin et Fils pour un montant de 5517,60€ TTC**. Le devis est approuvé à **l'unanimité**.

VIII- Délibération – Alignement de la rue du clos des grenouilles (AXIOME)

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la délimitation de la propriété des personnes publiques, le cabinet de géomètre-expert AXIOME a été mandaté pour mettre en œuvre la procédure de délimitation de la propriété relevant du domaine public routier, rue du Clos des Grenouilles, au hameau des Bains.

Il rappelle que le 5 octobre 2022 une rencontre sur le terrain sous l'égide de Monsieur Thomas BONNEL, géomètre-expert, s'est tenue, en présence des propriétaires riverains dûment convoqués et qui avaient répondu présents à la convocation du cabinet AXIOME.

Monsieur le Maire présente au conseil le procès-verbal (PV3P), établi par le cabinet AXIOME qui est soumis à sa signature, ainsi que les documents d'arpentage concernant chacun des propriétaires concernés.

Monsieur le Maire indique qu'il doit recueillir les signatures des différentes parties concernées, puis en faire retour au cabinet AXIOME, qui les transmettra au service du cadastre pour obtenir les nouvelles références cadastrales.

Il est enfin précisé que l'édition des documents modificatifs du plan cadastral établis sur la base technique du PV3P, feront l'objet d'un enregistrement des nouvelles parcelles en vue de la passation des actes notariés correspondants.

Monsieur le Maire demande au conseil, en sa qualité de gestionnaire des voies et rues communales et maître d'ouvrage des travaux de voirie, de lui donner tout pouvoir mandat ou délégations pour signer le PV3P, les arrêtés d'alignement et tous documents nécessaires à la bonne conduite de cette opération.

Ouï, l'exposé du Maire et à **l'UNANIMITE, le conseil donne au Maire tout pouvoir**, mandat ou délégations pour signer le PV3P, les arrêtés d'alignement et tous documents nécessaires à la délimitation de la propriété, des personnes publiques rue du Clos des Grenouilles.

IX- Délibération décision modificative

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative du budget 2023 concernant la comptabilité M57, afin de rétablir l'équilibre des opérations d'ordre en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Ainsi, Monsieur le Maire propose les opérations suivantes :

En dépenses d'investissement :

- De diminuer l'article 2151 chapitre 21 opération 79 d'un montant de 40 000 €.
- D'augmenter l'article 2132 chapitre 040 d'un montant de 20 000 €.
- D'augmenter l'article 2151 chapitre 040 d'un montant de 20 000 €.

Le Conseil municipal Oui l'exposé du maire, Après en avoir délibéré, **Accepte à l'unanimité**

Question diverses :

- Prix des repas à la cantine.

Monsieur le maire informe le conseil que depuis le 1^{er} janvier 2023, le prix d'achat du repas pour la cantine auprès du lycée de Quillan est passé de 3,70€ à 3,80€. Il propose que le budget communal absorbe cette augmentation et ne soit pas mis à la charge des familles. Le conseil valide à **l'unanimité**.

- **Broyage des végétaux**

Monsieur le maire informe le conseil sur la proposition de la communauté des communes de venir sur la commune afin de procéder à des broyages de déchets verts. Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité, vu l'absence de lieu de stockage communal, **de ne pas donner suite à cette proposition.**

- **Composteurs collectifs**

Monsieur le maire informe le conseil sur une proposition de la communauté des communes de mettre à disposition des composteurs collectifs. Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cette proposition et fera la demande de deux composteurs qui seront mis à disposition dans le cadre des activités des serres communales.

- **Maison de retraite de Quillan**

Monsieur le maire informe le conseil d'une décision du SIVU de la maison de retraite de Quillan, dont la commune est membre, qui consiste à abonder le budget de fonctionnement du SIVU de près de 7000€.

Monsieur le maire regrette que la mauvaise gestion de ce SIVU, depuis de nombreuses années, conduise les communes à éponger ces errements de gestion financière. Tenue par les statuts du SIVU, il précise que la commune ne peut échapper à une telle participation.

-**Tour de table :**

Au cours du tour de table, sont discutés les points liés au stationnement des véhicules verrues, à la nécessité d'effectuer des emplois de goudronnage sur la voirie communale, de faire un point sur la collecte des OM et de la problématique d'utilisation de l'eau potable, ainsi que des difficultés liées au puisage dans le fleuve Aude, vues les restrictions qui s'annoncent.

Il est également discuté de la nécessité d'étudier, dans le cadre du Fonds vert, le remplacement de la chaudière au gaz de ville de l'école par un autre moyen de chauffage moins énergivore et moins coûteux.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 30.
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux